

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 11 septembre 2020

Délibération CA-2020-43

Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 mai 2020

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 31 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 29 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 11 septembre 2020 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE :


Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 29 mai 2020.

Fait à Créteil, le 11 septembre 2020

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.